



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 décembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021_360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/360

Séance du lundi 20 décembre 2021
Délibération N° 2021/360
Rapports annuels du délégataire 2019 et 2020 : délégation de service public du crématorium de la commune d'Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2011-293 du conseil municipal en date du 28 novembre 2011, la commune d'Ajaccio a concédé à la SARL CREMATORIUM PICHETTI, pour une durée de 30 ans, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Ajaccio.

Le conseil municipal s'est également prononcé à deux reprises pour approuver des avenants à ce contrat :

-délibération n°2012/29 : avenant n°1 : transfert de la DSP de la SAS PICHETTI ET FILS à la SARL CREMATORIUM PICHETTI ;

-délibération n°2013/175 : avenant n°2 : modification des articles 10 et 17 du contrat relatifs aux délais de construction et de mise en œuvre.

Dans ce cadre, aux termes des dispositions de l'article L3131-5 du code de la commande publique le concessionnaire est tenu de produire chaque année « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ». En outre, aux termes des dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, il convient que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Aussi le présent rapport a pour objet de soumettre au conseil municipal les rapports annuels des exercices 2019 et 2020 comportant un rapport d'activité annuel et les comptes annuels tels qu'annexés au présent rapport.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2019.

Éléments financiers :

	Montants en Euros
Produits d'exploitation	415 455
Charges d'exploitation	296 482
Résultat d'exploitation	118 963
Résultat financier	131
Résultat exceptionnel	0
Bénéfice net avant impôt	118 832
Impôt sur les bénéfices/crédit d'impôt	45 206
Résultat comptable de l'exercice	73 626

Dans le cadre de cet exercice, aux termes des dispositions de l'article 45 du contrat de délégation de service, le concessionnaire a versé une redevance à la Ville de **8 088€**.

Éléments relatifs à l'exploitation du service concédé.

Pour l'exercice 2019, le concessionnaire a procédé à 433 crémations.

Ces crémations sont réalisées pour le compte des sociétés de pompes funèbres du territoire régional répartis selon le tableau suivant :

Communes d'implantation des sociétés de pompes funèbres	Part dans le total des crémations
--	--

Ajaccio	93.7%
Autres communes Corse-du-Sud	5.8%
Communes Haute Corse	0.5%

ELÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2020.

Eléments financiers :

	Montants en Euros
Produits d'exploitation	543 473
Charges d'exploitation	294 300
Résultat d'exploitation	249 173
Résultat financier	3 678
Résultat exceptionnel	0
Bénéfice net avant impôt	245 495
Impôt sur les bénéfices/crédit d'impôt	66 329
Résultat comptable de l'exercice	179 166

Dans le cadre de cet exercice, aux termes des dispositions de l'article 45 du contrat de délégation de service, le concessionnaire a versé une redevance à la Ville de **9 456€**.

Evolution des principaux indicateurs comptables de 2014 à 2020:

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits d'exploitation	102 482	288 636	350 814	359 006	429 502	415 445	543 473
Charges d'exploitation	104 248	169 420	280 878	209 779	252 359	296 816	294 300
Résultat d'exploitation (avant impôt)	-1 766	145 239	89 834	166 022	191 562	118 963	249 173

Eléments relatifs à l'exploitation du service concédé.

Pour l'exercice 2020, le concessionnaire a procédé à 539 crémations.

Ces crémations sont réalisées pour le compte des sociétés de pompes funèbres du territoire régional répartis selon le tableau suivant :

Communes d'implantation des sociétés de pompes funèbres	Part dans le total des crémations
Ajaccio	89%
Autres communes Corse-du-Sud	10%
Communes Haute Corse	1%

IL DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte du rapport du délégataire pour l'exercice 2019 ;

De prendre acte du rapport du délégataire pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Annie SICHY, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article L3131-5 ;
Vu la délibération n°2011/293 du conseil municipal en date du 28 novembre 2011 portant approbation du contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Ajaccio ;
Vu les bilans d'activités et les comptes transmis par les délégataires pour les exercices 2019 et 2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

PREND ACTE

Du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019

PREND ACTE

Du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2020

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

